

**Province de Québec
MRC du Haut-Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **12 septembre 2017**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :
Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Lise Pratte, conseillère # 3
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4
Poste vacant, conseiller # 5
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Sont absents :
Monsieur David Masse, conseiller # 2

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno Gobeil. Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 05 par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Madame Lise Pratte, l'ordre du jour est adopté.

2017-09-207 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 15 et 29 août 2017

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, les procès-verbaux du 15 et 29 août 2017 sont approuvés.

2017-09-208 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

4. Période de questions

Le maire répond aux questions venant des citoyens présents.

5. Rapport-chef de pompier

a) Approbation de diverses dépenses pour le service de pompiers

Aucune demande.

b) Formation opérateur d'autopompe

Considérant que le Service de sécurité d'incendie de La Patrie souhaite former du personnel qualifié;

Considérant que pour opérer le camion autopompe, une formation de spécialisation doit être suivie;

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina et **appuyée** par Madame Lise Pratte et **résolu** :

Que soit autorisée l'inscription de Monsieur Louis Desnoyers à la formation intitulée «Opérateur d'autopompe» qui sera donnée à Weedon, par l'École nationale des pompiers du Québec, un montant approximatif de 1 000 \$ est prévu pour la dépense.

2017-09-209 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

c) Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour les besoins en formation des pompiers à temps partiel de la Municipalité de La Patrie

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

Attendu que la municipalité de La Patrie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de La Patrie prévoit la formation de six (6) pompiers pour le programme Pompier I, de deux (2) pompiers pour le programme Officier non urbain, trois (3) pompiers pour le programme opérateur d'autopompe, cinq (5) pompiers pour la désincarcération, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina et **appuyée** par Monsieur Michel Morin et **résolu** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-St-François.

2017-09-210 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

d) Cessation de l'allocation mensuelle du chef pompier

ATTENDU QUE par la résolution 2013-12-253, le conseil municipal avait autorisé une allocation mensuelle fixe de 300 \$ pour le chef pompier à partir de janvier 2014, pour faire la gestion de la documentation concernant les pompiers;

ATTENDU QUE le conseil désire maintenant que l'officier responsable soit rémunéré en fonction des heures effectuées;

EN CONSÉQUENCE

Il est :

PROPOSÉ par : Madame Lise Pratte

APPUYÉE par : Monsieur Yves Vézina

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE cesser le versement de l'allocation mensuelle de 300 \$ au chef pompier rétroactivement à partir de mai 2017;

DE rémunérer l'officier en fonction des heures effectuées.

2017-09-211 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

6. Rapport de la voirie

A) Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal.

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Luc Bibeau.

e) Approbation de diverses dépenses ;

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur Michel Morin, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

Voirie :

- Asphaltage route 257 Nord : 6 000 \$
- Asphaltage périmètre urbain : 2 000 \$
- Achat débroussailleuse : 400 \$

Abris –Bois : 1 380 \$

- Couper arbre abris-bois Gabriel Audet
- Refaire l'entrée principale de l'abris-bois où il y a des trous
- Installer drain dans l'aménagement paysager
- Installation d'un chauffe-eau à la cuisine
- Installation d'une barrure salle de toilette
- Installation de serrures portes d'armoires et tiroirs de cuisine

Un montant total de 9 780 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

2017-09-212 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

Lettre - A : Adoption du R95-17 règlement d'emprunt relatif aux travaux de remplacement de conduite d'eau potable de la rue Notre-Dame Est et travaux divers.

Il est proposé par Madame Lise Pratte, **appuyé** par Monsieur Richard Blais et **résolu unanimement** d'adopter le règlement d'emprunt portant le numéro 95-17 décrétant une dépense de 572 000 \$ et un emprunt de 230 157 \$ pour des travaux de remplacement de conduite d'eau potable de la rue Notre-Dame Est et travaux divers.

2017-09-213 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - B : Nomination d'une constellation pour représenter la municipalité de La Patrie

ATTENDU QUE la contrée du Massif Mégantique, regroupant les villages de Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine, Scotstown, Hampden, La Patrie et Chartierville, demande à chaque municipalité de choisir une constellation pour les représenter;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Blais, appuyée par Madame Lise Pratte et **résolu unanimement** :

QUE la constellation La Lyre (instrument de musique) soit choisie pour la municipalité de La Patrie, une plaque a été remise à chaque municipalité participante lors du souper gastronomique de la Contrée du massif Mégantique, qui a eu lieu le 14 août 2017.

2017-09-214 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - C : Nomination de l'inspecteur en bâtiment

Attendu que Monsieur Fernando Rosas nous a fait parvenir une offre de service en matière d'urbanisme;

Attendu qu'il s'agit d'un poste contractuel;

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher un inspecteur en bâtiment suite à la démission de monsieur Richard Martin à ce poste, qui verra à l'émission des permis, et à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, etc.;

Il est proposé par Monsieur Richard Martin, appuyé par Monsieur Michel Morin et **résolu** que la municipalité de La Patrie nomme, comme inspecteur en bâtiment avec les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour l'exécution de ses tâches, Monsieur Fernando Rosas, à contrat soit 7 heures au taux horaire de 23 \$/h, à la fréquence d'une journée par semaine et de 0.40 \$/kilomètre qui sera payé mensuellement pour les frais de déplacement à partir du bureau municipal, pour exécuter les inspections suite à la délivrance des permis si nécessaire.

2017-09-215 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre -D : Achat lampadaire solaire 10W

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, appuyée par Monsieur Michel Morin, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie autorise l'achat de deux (2) lampadaires solaire 10W Del blanc ambré, des Agences Sylvie Racine, pour sécuriser l'entrée du côté du terrain de tennis et celui du côté du Centre communautaire, un montant de 471.50 \$ taxes en sus est prévu pour la dépense.

2017-09-216 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre -E : Atelier de formation demande de subvention : SADC

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie autorise Madame Lise Pratte, à participer à l'atelier de formation sur les demandes de subvention, qui aura lieu le 19 septembre prochain à Lac-Mégantic.

2017-09-217 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre -F : Invitation Energie jeunesse HSF

Aucune participation

Lettre - G : Invitation assemblée annuelle UPA du HSF

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie autorise Madame Lise Pratte, à participer au brunch et l'assemblée générale annuelle du Syndicat local du l'UPA du Haut-St-François, qui aura lieu le 24 septembre prochain à Cookshire.

2017-09-218 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - H : Demande de gratuité : local centre communautaire pour cours de violon

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Madame Lise Pratte, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie accepte la demande de Madame Nathalie Gauthier, pour la location gratuite du local du Centre communautaire pour donner des cours de violon, les lundis de 15 h à 21 h à partir du 11 septembre jusqu'au 11 décembre 2017.

2017-09-219 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - I : Demande de location gratuite de la salle municipale et demande de commandite- Fabrique de la Paroisse St-Joseph-des-Monts

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Madame Lise Pratte, il est **résolu** que le conseil de la Municipalité de La Patrie accorde à la Fabrique St-Joseph des Monts, la location gratuite de la salle municipale pour le dîner paroissial qui aura lieu le 29 octobre 2017 et accorde aussi un montant de 50 \$ de commandite.

2017-09-220 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - J : Campagne d'illumination dans le cadre de la journée mondiale du diabète

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Madame Lise Pratte, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie s'associe à la campagne d'illumination dans le cadre de la journée mondiale du diabète, dans l'esprit de solidarité avec les personnes diabétiques de notre municipalité, un éclairage bleu sera affiché bien à la vue, au bureau municipal pour toute la période du 13 au 17 novembre 2017.

2017-09-221 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - K : Adoptez un Croque-livres

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie accepte d'adopter un Croque-livres gratuitement du Comité d'Éveil à la lecture et à l'écriture, et qu'il demande à l'école Notre-Dame-de-Lorette de l'installer à l'école.

2017-09-222 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - L : Crédit de la fourrure de bois de la toiture du garage et modification de la hauteur de la porte de garage au devis du garage municipal

Sur la proposition de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Madame Lise Pratte, il est **résolu** ;

Que le conseil municipal de La Patrie autorise la modification pour enlever l'item concernant la fourrure de bois sur la toiture du garage, un montant de 250 \$ plus taxes sera crédité de la facture totale.

Que le conseil municipal de La Patrie autorise la dépense supplémentaire de 600 \$ plus taxes pour augmenter à 7 pieds et 9 pouces la hauteur de la porte de garage qui était prévue au devis du garage municipal de la Maison Usinex.

2017-09-223 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - M : Autorisation signature entente ARPE Québec

Il est proposé par Monsieur Yves Vézina appuyé par Monsieur Michel Morin ;

QUE la municipalité de La Patrie signe une entente avec ARPE-Québec dans le cadre de la collecte des produits électroniques, qui aura lieu le 14 octobre 2017 au Centre communautaire ;

QUE Madame Johanne Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer « l'Entente de

partenariat pour le recyclage des produits électroniques » d'ARPE – Québec, pour la municipalité de La Patrie.

2017-09-224 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Lise Pratte, appuyée par Monsieur Yves Vézina, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant **74 377.70 \$**, référence aux chèques numéros **8955 à 8984 et 201700343 à 201700391** et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2017-09-225 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

10. Rapport du maire

Suivi du dossier du transfert de la route 257 Nord.

11. Période des questions

Le maire répond aux questions du public présent.

12. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Michel Morin, il est **résolu** unanimement de lever la séance à **20 h 10**.

2017-09-226 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Bruno Gobeil
Maire

Johanne Latendresse
Directrice générale,
secrétaire-trésorière

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Bruno Gobeil,
Maire